

AFFAIRE N° 8. - Acquisition d'une parcelle de terrain complémentaire de 655 m² appartenant à Monsieur DEVEAUX Albert, en vue de la construction d'un réservoir pour l'adduction d'eau de la Bretagne

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdemoiselles, Messieurs et Chers Collègues,

Les études faites par les PONTS et CHAUSSEES en vue de l'aménagement d'un réservoir pour l'adduction d'eau de la Bretagne ont mis la Commune dans l'obligation d'acquérir une parcelle de terrain de 600 m², appartenant à Monsieur DEVEAUX Albert, situé à la Bretagne pour le prix de 150.000 Frs CFA.

Le procédé d'acquisition de cette parcelle de terrain est pratiquement achevé.

Toutefois, pour mener à bien ces travaux, il est absolument nécessaire d'acquérir une parcelle complémentaire de terrain, la superficie totale demandée par les PONTS et CHAUSSEES étant de 1255 m² et non plus de 600 m².

Monsieur DEVEAUX, manifestant une fois de plus sa compréhension a accepté par lettre en date du 6 Juin 1968, de traiter cette affaire à l'ambiance et de vendre à la Commune les 655 m² complémentaires sur le même banc d'évaluation, soit 250 Frs le m².

Je vous demande donc, Mesdemoiselles et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à acquérir cette parcelle de terrain complémentaire au prix de 163.750 Frs CFA.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Supplémentaire de 1968 au Chapitre 902, Article 210.

LE MAIRE. — Mesdemoiselles, Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
J. Baudé le 30 septembre 1968
P. Le Prétel
Secrétaire Général
Signature : Ph. Kessler
Copie certifiée conforme
à l'ordre du Jour des Finances
Signature : Ch. Perigerau